



**Organisation :**

**AMICALE SPITFIRE 10 rue de Bruxelles 57320 Bouzonville**

**FFVE N°1024**

**bcc.moulins@gmail.com**

**Guy OLLINGER 07 70 18 35 61**

## **Règlement intérieur du rassemblement statique « British Classic Cars »**

date : dimanche 1er juillet 2018

Lieu : Tennis Club de La Saussaie Zone de Loisirs de la Saussaie, 57160 Moulins-lès-Metz

### **1. ACCES AU SITE D'EXPOSITION**

L'accès à la zone d'exposition est gratuit mais exclusivement réservé aux véhicules de collection de marque anglaise dont la date de mise en circulation est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1988, la carte grise faisant foi.

L'autorisation d'accès des véhicules à la zone d'exposition est à la libre appréciation et sous la responsabilité de l'Amicale Spitfire.

L'accès à la zone d'exposition débutera à 9h et le départ des derniers véhicules devra se faire avant 18h00

### **2. RESPONSABILITE**

Les propriétaires des véhicules exposés doivent obligatoirement être titulaires du permis de conduire et en possession de la carte grise du véhicule correspondant. Ce dernier doit être en conformité avec la réglementation et faire l'objet d'un contrat d'assurance en règle.

L'association AMICALE SPITFIRE a souscrit pour l'année 2018 auprès des Assurances du Crédit Mutuel IARD SA le contrat N°IA 8 018 060 « Responsabilité Civile ».

### **3. ACCUEIL, PLACEMENT**

A l'entrée de la zone d'exposition l'organisation remettra au conducteur une fiche de renseignement et lui indiquera son lieu de parking. Le conducteur devra compléter totalement la fiche de renseignement.

Dès son arrivée sur la zone d'exposition, le conducteur devra remettre au stand d'accueil la fiche de renseignement dûment complétée. Il lui sera remis en échange un carton d'affichage et un bon pour 1 plaque rallye (dans la limite des 100 premiers inscrits).

### **4. CIRCULATION**

La circulation à l'approche du site, sur le parking et dans la zone d'exposition est régie par le code de la route. Le sens unique de circulation matérialisé doit obligatoirement être respecté.

En cas d'incident ou d'accident les conducteurs exposants incriminés seront tenus pour responsables et devront faire intervenir leurs assurances.

Le site étant fréquenté par de nombreux piétons visiteurs, la circulation doit se faire à vitesse très réduite.

### **5. PIQUE-NIQUE, BBQ, TENTE**

Le pique-nique sur la zone d'exposition est autorisé.

Pour raison de sécurité l'usage de barbecue est strictement interdit ainsi que l'utilisation de tout appareil produisant une flamme.

**L'installation de tente, barnum, stand, tonnelle, est soumise à une autorisation préalable écrite de l'organisation.**

**Tout comportement contraire au présent règlement entraînera ipso facto l'expulsion immédiate du contrevenant.**